

Communiqué de presse
2 Juillet 2019

Le Conseil européen nomme les nouveaux dirigeants et les nouvelles dirigeantes de l'UE

Le Conseil européen a élu, ce jour, Charles Michel président du Conseil européen. Le président du Conseil européen est élu pour la période allant du 1er décembre 2019 au 31 mai 2022. Le mandat du président du Conseil européen, d'une durée de deux ans et demi, est renouvelable une fois. Le Conseil européen s'est en outre félicité de la décision des chefs d'État ou de gouvernement des États membres dont la monnaie est l'euro de nommer Charles Michel président du sommet de la zone euro, pour la même durée.

Le Conseil européen a adopté la décision proposant au Parlement européen la candidature d'**Ursula von der Leyen** à la fonction de **présidente de la Commission européenne**. La candidate proposée devra être élue par le Parlement européen à la majorité de ses membres.

Le Conseil européen a par ailleurs considéré que **Josep Borrell Fontelles** est le candidat approprié pour la fonction de **haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité**. La nomination formelle du haut représentant par le Conseil européen requiert l'accord de la présidente élue de la Commission.

La présidente de la Commission, le haut représentant de l'Union et les autres membres de la Commission sont soumis, en tant que collègue, à un vote d'approbation du Parlement européen, avant que le Conseil européen ne procède à la nomination formelle. Leur mandat durera cinq ans à compter de l'expiration du mandat de la Commission actuelle, soit jusqu'au 31 octobre 2024.

Le Conseil européen a également considéré que **Christine Lagarde** est la candidate appropriée pour la fonction de **présidente de la Banque centrale européenne**. Le Conseil européen prendra une décision sur la nomination sur la base d'une recommandation du Conseil, après avoir consulté le Parlement européen et le conseil des gouverneurs de la BCE. Le mandat de président de la Banque centrale européenne a une durée de huit ans, non renouvelable.

URL source: <https://premier.wilmes-ii.archive.belgium.be/fr/le-conseil-europ%C3%A9en-nomme-les-nouveaux-dirigeants-et-les-nouvelles-dirigeantes-de-lue>